

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 septembre 2017, régulièrement convoqué le mercredi 6 septembre 2017

Etaient présents : Henri MEUNIER, Joseph CHATAIN, François SOLLE, Béatrice ROCHIGNEUX, André TRUNEL, Hervé GUILLOT, Louis PASSEL, Delphine IMBERT, Stéphane POYET, Michel JASLEIRE, Bernadette FOREST, Ludovic DONNAINT

Absence(s) excusée(s) : Marie-Valérie MUSY, Pascal FORESTIER

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Delphine IMBERT

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 17 mars 2014, il a été décidé de lancer un marché à procédure adaptée pour la mise en accessibilité de la mairie

La publication a eu lieu par voie dématérialisée sur le site <http://www.loire.fr/e-marchespublics>.

La consultation ayant eu lieu, il effectue le rapport d'analyse des offres :

Lot n° 1 – GROS OEUVRE DEMOLITION (estimation : 5 608.00€) – une offre

Lot n° 2 – MENUISERIES INTERIEURES (estimation 6 024.00 €) – deux offres

Lot n° 3 – METALLERIE (estimation 2 490.00€) – une seule très supérieure à l'estimation

Lot n° 4 - PLATRERIE PEINTURE (estimation 8 887.00 €) – une seule offre.

Lot n° 5 – PLOMBERIE SANITAIRE (estimation 3 700.00 €) – trois offres

Lot n° 6 – ELECTRICITE (estimation 10 000 €) – une seule offre

Lot n° 7– CARRELAGE/FAIENCE (estimation 2 247.00€) – trois offres

Lot n° 8 – REVETEMENT DE SOLS (estimation 2 671 €) – deux offres

Lot n° 9 – ELEVATEUR PMR (estimation 18 000 €) – huit offres

Il donne ensuite le résultat compte tenu des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir :

60 % pour le prix

25 % valeur technique

15 % développement durable

Après analyse des offres, il est proposé de retenir :

Lot 1 : VIAL CONSTRUCTION pour un montant H.T. DE 5 750.05

Lot 2 : MENUISERIE MORLEVAT pour un montant H.T. de 5 506.85

Lot 3 : EURL DUPUY CHRISTOPHE pour un montant H.T. de 3 809.00 € H.T.

Lot 4 : SARL FOREZ DECORS Laurent pour un montant H.T. de 6 825.40 €

Lot 5 : NEEL FRAISSE pour un montant H.T. de 1 440.98 €

Lot 6 : PEILLARD SAS pour un montant H.T. de 3 137.00 €

Lot 7 : ARCHIMBAUD CONSTRUCTION – pour un montant H.T. de 2 499.93 €

Lot 8 : ASTREE SOLS pour un montant H.T. de 2 053.90 €.

Lot 9 : LOIRE ASCENSEUR pour un montant H.T. de 19 700 .00 €

Il propose à l'assemblée de délibérer.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le marché de tous les lots

Autorise Monsieur le maire à signer les marchés approuvés ainsi que toutes les pièces s’y réfèrent

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DECISION MODIFICATIVE 2 AU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes au budget général :

Compte	Libellé	Crédit	débit
2188-21	Autres immobilisations corporelles (acquisitions)	+ 2 000 €	
2135-26	Aménagement (Chapelle)		- 2 500 €
02188-29	Autres immobilisations corporelles (Défense incendie)	+ 1 500 €	
21318-12	Autres bâtiments publics		- 1 000 €

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces décisions.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes au budget pôle technique intercommunal :

Compte	Libellé	Crédit	débit
60621	Combustibles	+ 1 000 €	
60622	Carburants		- 1 000€
2188	Autres immobilisations corporelles		- 62 600 €
2182-50	Matériel de transport	+ 30 100 €	
2188-50	Autres immobilisations (Matériels)	+ 32 500 €	-

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces décisions.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE D'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AUX REPRESENTANT DE L'ETAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il convient de renouveler la convention entre le Préfet de la Loire et la commune d’Essertines-en-Châtelneuf relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Cette convention est signée pour un an reconduite tacitement (sauf dans l’hypothèse où les modifications apportées au cahier des charges de la transmission des actes auraient une incidence sur le contenu de la convention, celle-ci devra être révisée entre le représentant de l’Etat et la collectivité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à la signer

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES

Monsieur le Maire qu'il a été évoqué à plusieurs reprises de mettre en place des règlements pour la salle des fêtes et pour la salle des associations.

Il donne lecture des règlements proposés.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les règlements d'utilisation de la salle des fêtes et de la salle des associations (salle Christian Dumas)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DELEGATION DE SIGNATURE POUR DEPOSER UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Monsieur MEUNIER, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune a approuvé l'AD'Ap.

Dans cet agenda, il est prévu , les travaux d'accessibilité de la Mairei pour lesquels une demande de dérogation sera déposée

Pour cela, il convient de déposer t une autorisation de travaux ;

- Après discussion et échange, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier : dépôt et arrêté d'autorisation de travaux et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Claude RIZAND présente son projet pour l'aménagement du clos du Mont (propriété des Religieuses Augustines
- Monsieur le Maire informe de :
 - l'avancement du dossier lotissement de Malleray
 - de la marche des ollagnes le dimanche 22 octobre 2017
- La prochaine réunion est fixée au lundi 6 novembre 2017 à 20h15

Le Maire,
Henri MEUNIER